



# TRAILDRÔME

en Baronnies

## RÈGLEMENT

### **REGLEMENT – version du 16 novembre 2023**

#### **1 – Accueil**

Aucune inscription sur place. Tous les documents doivent être fournis et déposés sur le site Nikrome. Le retrait des dossards se fera sur la place des Platanes de Buis les Baronnies, en cas de mauvais temps le retrait pourra se faire à la salle JJ Coupon. Le retrait se fera selon les jours et horaires indiqués sur le site et le Facebook du Trail Drôme, il n’y aura aucune dérogation.

3 parcours possibles :

10km et 400m D+,

20,8km et 938m D+,

57,6km et 2920m D+

#### **2 – Qualifications pour les championnats de France**

Les qualifications aux championnats de France de Trail court ou long sont ouvertes à tous les licenciés Compétition des clubs FFA, qui devront s’inscrire sur le site internet **avant le 24 Mars 2024** Ils devront être **licenciés compétition** (donc avoir validé leur assurance) le jour de la fin des inscriptions soit **le 24 Mars 2024 à 23h59. Dans le cas contraire, la personne sera transférée dans la course Open.**

Les athlètes devront avoir obtenu leur qualification sur un trail à label régional, national, ou international **d’une distance supérieure ou égale à 30km/effort (distance du parcours + 1km par 100M de D+).**

**Les athlètes Espoirs, Séniors, Master 0, Masters 1, Masters 2, Masters 3, Masters 4** devront avoir réalisé une performance correspondant **aux minima de la cote VK trail de leur catégorie. Les athlètes Masters 5, Masters 6, Masters 7, Masters 8, Masters 9 et Masters 10** devront avoir participé et terminé un trail labellisé préalablement aux championnats de France.

La période de qualification s’étale **du 20 janvier 2023 au 24 Mars 2024,**

**hormis les épreuves des championnats de France de Trail de l'année précédente (2023) qui ne sont pas prises en compte pour les qualifications.**

- Un coureur réalisant les minima sur le trail court pourra s'engager **indifféremment sur un format court ou un format long** pour les championnats de France de Trail. De même un coureur réalisant les minima sur un trail long pourra s'engager **indifféremment sur un format long ou un format court** pour les championnats de France de Trail.
- La liste des trails labellisés se trouve sur le site FFA, onglet TTN 2024** (du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 29 février 2024). Le deuxième semestre sera prochainement édité (du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2024).

### **Minima 2024 Trail**

<b>Catégories</b>	<b>VK Trail Hommes</b>	<b>VK Trail Femmes</b>
<b>Espoirs</b>	4.30	5.50
<b>Séniors</b>	4.30	5.50
<b>Masters 0</b>	4.50	6.00
<b>Masters 1</b>	5.10	6.10
<b>Masters 2</b>	5.20	6.20
<b>Masters 3</b>	5.40	6.30
<b>Masters 4</b>	6.00	6.40
<b>Masters 5</b>	Participation obligatoire sur un trail labellisé (Trail court ou long) de 30km/effort pendant la période de qualification	
<b>Masters 6</b>		
<b>Masters 7</b>		
<b>Masters 8</b>		
<b>Masters 9</b>		
<b>Masters 10</b>		

- Les cotes VK Trail se trouvent sur le site FFA

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2149>

*Inscription Championnat de France après le 24 Mars 2024 : un engagement tardif est toujours possible en fonction des dossards disponibles moyennant le règlement d'une pénalité de 25€ jusqu'à la veille de l'épreuve 23h59 (chèque à l'ordre de la FFA) cf informations générale championnats de France FFA*

### **SAS ELITE**

Ont accès au SAS Elite :

- Les membres de l'équipe de France N et N-1
- Les athlètes de sexe masculin et féminin, ayant terminé dans les 2 premiers au scratch sur une manche à label national dans les 24 derniers mois
- Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du TTN année N-1

Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du scratch du dernier Championnat de France de Trail

Sur proposition de la DTN

### **3 – Matériel obligatoire**

#### **TRAIL COURT – TRAIL LONG**

Couverture de survie (obligatoire)

Réserve d'eau (et/ou boisson énergétique) minimum 1 litre (obligatoire)

Gels et/ou barres (conseillé)

Téléphone portable (très conseillé)

*Note* : en fonction des bulletins météorologiques et/ou pour tout autre paramètre extérieur, le directeur de course peut modifier et renforcer le matériel obligatoire

L'utilisation des bâtons télescopiques est tolérée par le règlement de la course, mais doivent impérativement être repliés au départ. Le concurrent pourra les régler et s'en servir à partir de la fin du tronçon goudronné

#### **Pénalités**

▶ Mise hors course : Assistance illégale en dehors des zones autorisées -non respect d'une consigne d'un membre de l'organisation (signaleurs, commissaire etc..)

▶ 10 mn :

- par matériel manquant sur le TRAIL LONG

- abandon de détritrus sur le parcours ▶ 5 mn :

- par matériel manquant sur le TRAIL COURT

Le matériel obligatoire peut être contrôlé de manière arbitraire avant, pendant ou après la course, par le juge arbitre.

Les assistances extérieures : cf article 7

### **4 – Certificats médicaux - Licences**

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-2-1 du code du Sport, que les participants sont :

-Titulaires d'une Licence Athlé-Compétition, d'une licence Athlé-Running ou d'un Pass-Running délivrés par la FFA.

- Titulaires des licences d'une Fédération agréée telle que par exemple :

FSASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention : sport en compétition.

ou pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an par rapport à la date de l'événement. Ce document sera conservé en original ou copie certifiée conforme par l'intéressé, par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Tout concurrent ayant remis une copie devra être à même de pouvoir présenter l'original à toute réquisition des autorités compétentes.

Les concurrents ne pouvant présenter une licence sportive valable ou un certificat médical pour tous sports en compétition valable le jour de l'épreuve ne seront pas admis à prendre le départ et n'auront ni dossard, ni puce de chronométrage.

DOSSIERS COMPLETS IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 2/04/2024

### **5 - Départs et arrivées des courses**

Tous les départs se feront sur la place des arcades, ainsi que les arrivées.

### **6 - Les ravitaillements**

Pas de ravitaillement sur le 10km. 1 ravitaillement pour le 20,8km 3 ravitaillements pour le 57,6km

Un ravitaillement d'arrivée

Merci de respecter la nature, ne jetez pas vos déchets, emballages... Des poubelles seront à disposition aux ravitaillements.

### **7 - Assistances**

Sur le 57,6 km : assistance possible au second ravitaillement : km 19 (digue centre de Buis-les-Baronnies). Accès interdit aux ravitaillements 1 et 3. Sur le 20,8 km : pas d'assistance possible.

Toute assistance en dehors de ces zones entraînera la disqualification immédiate de l'athlète. On entend par assistance, toute aide extérieure à l'athlète. La règle vaut donc aussi pour les « pacers » qui ne sont pas admis sur la course. Chaque coureur est intégralement autonome, entre chaque zone de ravitaillement ou d'assistance, définie par l'organisation.

Les concurrents se doivent secours. Par contre l'assistance (eau, aliments, vêtements) est interdite entre coureurs. Seul un concurrent en détresse doit être assisté. Il sera alors hors classement si le médecin de l'organisation l'autorise à terminer le parcours.

### **8 – Inscriptions - Tarifs**

Catégories autorisées 10 km de Junior à Master (année civile 2005 et avant)

20,8 km et 57,6 km: de Espoir à Master (année civile 2003 et avant)

**Inscriptions par internet Open jusqu'au Mercredi 3 avril minuit. Championnats de France : cf article 2 (24 Mars)**

Sur [https://www.njuko.net/trail-drome-2024/select\\_competition](https://www.njuko.net/trail-drome-2024/select_competition)

### **Aucune inscription sur place**

Pièce d'identité à présenter au retrait des dossards.

Retrait des dossards sur place Le samedi 6 Avril de 14h00 jusqu'à 18h45

Le dimanche 7 Avril à partir de 6h00 et jusqu'à 15mn avant le départ des courses

Épingles non fournies

La cession de dossards entre concurrents est formellement interdite. Cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime.

L'organisation engagerait alors systématiquement des poursuites à l'encontre de la personne ayant cédé son dossard à un tiers.

10km : 10€

21 km : 20€ (non licenciés FFA)  
18€ (licenciés FFA)

58 km : 40€ (non licenciés FFA)  
38€ (licenciés FFA)

### **9 - Horaires**

7h00 : 58 km    8h45 : 10 km    10h00 : 21 km

Barrière horaire sur le 58 km à 14h (soit 7h de course au km 41)

### **10- Abandons**

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste. La puce de chronométrage doit être restituée à l'équipe de chronométrage, sur la ligne d'arrivée.

### **11 - Droits à l'image**

Les concurrents acceptent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

### **12 - Contrôle Anti-dopage**

En cas de contrôle antidopage, celui-ci sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de l'AFLD.

### **13 - Respect de la vie privée**

Les concurrents acceptent que leurs noms figurent au palmarès.

Néanmoins, les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFA et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL. Ils doivent pour cela en informer par écrit l'organisateur et la FFA 3 jours avant l'épreuve.

Les concurrents acceptent que les certificats médicaux et copies de licences soient conservés par l'organisateur.

### **14 - Assurance**

RC organisateur : l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès d'AIAC courtage sous le N° d'affiliation 026. Individuelle Accident ou assurance dommages corporels : nous rappelons aux participants l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L, 321-4 du Code du Sport).

Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération, d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit). Licenciés et participants d'une manifestation sportive sont considérés comme des tiers entre eux.

### **15 - Remboursements et pénalités financières**

En cas de désistement ou d'annulation

15-1 : L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage).

15-2 : Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre...)

### **Demandes de remboursement**

Les demandes de remboursements seront acceptées jusqu'au 7 mars 2023, A partir du 08 Mars 2023, en cas d'annulation de votre participation, le remboursement de votre inscription sera de 50%.

### **16 - Dispositions diverses**

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme.

### **17 –Soins**

Des kinés seront présents afin de procéder à des massages de récupération suivant la demande.

Un médecin et des équipes de secouristes sont présents pour médicaliser l'épreuve.

### **18 –Sanitaires- Douches :**

Des douches sont accessibles au camping municipal et au stade de foot Des sanitaires sont accessibles Place des Quinconces.

### **19 –Podiums**

Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée, les résultats sont consultables en ligne dès l'arrivée des coureurs sur <https://cdr2607.fr> et sur le site de la FFA : <https://bases.athle.fr/asp.net/accueil.aspx?frmbase=resultats> ils pourront donc vérifier dès leur arrivée via leur smartphone, leur résultat via le qr-code qui sera affiché au retrait des dossards et à l'arrivée.

Les résultats seront en ligne dès le dimanche soir sur le site du comité Drôme Ardèche d'Athlétisme : <http://drome-ardeche.athle.com/> ou sur le site des résultats FFA : <https://bases.athle.fr>.

Le protocole de remise des prix sera limité aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes des championnats de France de trail court et long et aux premiers de chaque catégorie

La remise des prix se fera dès que les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes d'une course seront arrivés.

Cérémonie protocolaire des championnats de France à 14h

Récompenses sur le 10km : 3 premiers hommes et 3 premières Femmes.